



Commune de Saint-Sauveur

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 JUILLET 2023

Etaient Présents : Céline ROBLIN, Sébastien GILOT, Lionel TISSERANDOT (à partir du Point 6), Cindy GIRARDOT, Florine VAUGE-LAPOSTOLLE, Arnaud BARTHELET, Daniel RUARD,

Représentés : Martine BERTHELOT-GROSJEAN donne pouvoir à Daniel RUARD, Jean-Louis DRANCOURT donne pouvoir à Céline ROBLIN.

Le Maire ouvre la séance à 19h36.

1) Désignation d'un secrétaire de séance :

Monsieur Sébastien GILOT est nommé Secrétaire de séance.

2) Ajout de 3 délibérations à l'ordre du jour :

Le Maire propose d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- Acte d'engagement pour l'architecte de l'église,
- Devis SICECO pur ajout d'un point lumineux,
- Etude pour l'implantation photovoltaïque.

Cette proposition est acceptée à l'issue d'un vote :

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

3) **DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE** :

La loi 3DS du 21 Février 2022 et l'un de ses décrets d'application paru au J.O. du 07 Décembre 2022 prévoient que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1^{er} Juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Centre de Gestion propose une solution clef en main permettant d'assurer cette mission de référent déontologue. Cela n'engendre aucun surcoût pour la Collectivité.

Cette proposition est acceptée à l'issue d'un vote.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

4) DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

Suite à l'annulation du titre N° 113 de l'exercice 2022, il est proposé d'équilibrer la dépense de fonctionnement de l'article 673 avec la recette de fonctionnement à l'article 741121 pour une somme de 106€.

Cette proposition est acceptée à l'issue d'un vote.

Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

5) POINT SUR LES TRAVAUX DE LA SALLE COMMUNALE :

- Le rapport de la société GEOTEC dans le cadre de sa mission G2 PRO, met en évidence une fondation existante de la salle des fêtes actuelle incompatible avec la nature du sol (retrait gonflement des argiles) et le projet.
- L'ingénieur géotechnicien préconise une reprise des fondations en sous-œuvre sur le périmètre complet du bâtiment existant, soit la réalisation d'une semaine filante de 1,40m de hauteur sous les fondations actuelles, entraînant un terrassement jusqu'à 2,10m par rapport au terrain actuel, réalisation par passes.

Cela suppose des gros travaux dont le coût serait très important.

L'architecte doit nous faire des propositions. Il n'est pas exclu de détruire totalement la salle pour faire du neuf.

6) ACTE D'ENGAGEMENT POUR L'ARCHITECTE DE L'EGLISE :

La phase étude de l'église comporte plusieurs étapes :

- * relevé général,
- * Diagnostic,
- * Définition de l'enveloppe budgétaire,
- * Remise du dossier de synthèse.

Lors du décès de Monsieur Jouffroy, nous en étions à la moitié du travail. La précédente convention prévoyait un budget de 2 772€ TTC pour les deux derniers points à travailler. C'était en 2021.

Le nouvel architecte, Monsieur Bertrand Cohendet, propose de terminer l'étude pour la somme de 2 880€ TTC.

Cette proposition est acceptée à l'issue d'un vote.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

7) DEVIS SICECO :

Le Syndicat d'électricité auprès duquel nous adhérons propose un devis pour l'implantation d'un point lumineux supplémentaire à l'extrémité de la rue du Treige Cachot. Afin d'assurer la sécurité des piétons qui empruntent le trottoir, notamment celle des enfants qui vont et reviennent de l'école.

Le coût est de 6 592,48€ subventionnable.

Cette proposition est acceptée à l'issue d'un vote.

Pour : 6 - Contre : 0 - Abstentions : 3

Toutefois, il est convenu que le Maire fera établir un devis en direct sans passer par le Syndicat afin de comparer les offres.

8) ÉTUDE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA SOCIÉTÉ VENTELYS :

La Société Ventelys que nous avons reçu en Conseil Municipal nous demande de délibérer.

Suite à la présentation de la Société Ventelys faite en Mairie par Monsieur Pierre Bach, cette Entreprise nous demande de prendre une délibération pour réaliser une étude de faisabilité sur la Commune en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque.

Cette proposition est acceptée à l'issue d'un vote.

Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

Toutefois, il est convenu que le Maire se fera confirmer la gratuité de la démarche et la certitude que la Commune ne se trouve pas engagée au stade de l'étude.

9) QUESTIONS DIVERSES :

Il a été rapporté que des enfants mineurs ont perturbé la tranquillité des habitants entre 0h30 et 03h00.

La responsabilité des parents étant pleinement engagée, le Conseil Municipal demande au Maire de faire un rappel aux habitants.

Un courriel sera adressé à chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h25.